

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 3 août 2010 à 19h.

PRÉSENTS : Bruno Guilbault, conseiller
Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Mario Godbout, conseiller
Lucie Racine, conseillère

ABSENTS : Jean-François Labranche, conseiller
Lawrence Cassista, conseiller

PUBLIC : 2

Madame Suzanne Cyr assiste à la séance ordinaire à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Marc Dubeau.

RÉS.NO : 2010-08-150 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim à 19h. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue à tous et débute la séance avec l'ordre du jour ».

RÉS.NO : 2010-08-151 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr ».

**RÉS.NO : 2010-08-152 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION
D'ENTREPRISE GODIN – PAVAGE –
RUE DE LA MICHE**

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à quatre (4) soumissionnaires;

ATTENDU que le contrat a été donné au plus bas soumissionnaire tel que stipulé dans la Loi.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte la soumission de «Entreprise Godin» au montant de 49 095\$ + taxes pour le pavage d'une partie de la rue de la Miche.

De plus, un contrat devra être signé entre la Municipalité et Entreprise Godin avant le début desdits travaux».

RÉS. NO : 2010-08-153

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE BENOÎT TREMBLAY (1979) INC. – TOITURE CENTRE DES LOISIRS

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à trois (3) soumissionnaires;

ATTENDU que le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire tel que stipulé dans la Loi.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte la soumission de Benoît Tremblay (1979) Inc. au montant de 13 770,75\$ + taxes pour la réfection de la toiture du Centre des Loisirs, bâtiment sis au 170 rue de l'Église à Saint-Joachim.» Le montant sera pris à même le budget 2010.

RÉS. NO : 2010-08-154

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 22 RUE BELLEVUE

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 22, rue Bellevue a déposé une demande de dérogation mineure pour réduire les marges de recul avants à 10,88 mètres pour la façade du bâtiment donnant sur la rue Bellevue et à 14,67 mètres pour la façade donnant sur la rue Faucher au lieu de 15 mètres, telles que prescrites par l'article 6.1.1 du Règlement de zonage numéro 235-95;

ATTENDU que cette demande a pour but de régulariser les marges de recul avant d'un bâtiment déjà construit ;

ATTENDU que les recherches dans les demandes de permis ne permettent pas de croire que les travaux ont été effectués de mauvaise foi ;

ATTENDU que dans ce cas particulier, l'application du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice au requérant et ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété ;

ATTENDU que la demande ne déroge pas aux objectifs du plan d'urbanisme et la demande ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim, suite à la recommandation du C.C.U. accepte une dérogation mineure conformément au Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme et portant le numéro 198-92 à l'égard de l'immeuble sis au 22, rue Bellevue afin de prescrire à 10,88 mètres la marge de recul avant pour la façade donnant sur la rue Bellevue et à 14,67 mètres celle de la façade donnant sur la rue Faucher au lieu de 15 mètres, telles que prescrites par l'article 6.1.1 du Règlement de zonage numéro 235-95.»

RÉS. NO : 2010-08-155

MONSIEUR VICTORIN RACINE ET MICHEL DION, GENEVIÈVE FERLAY ET MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-C.S. N° 200-17-013220-108-RECONNAISSANCE JUDICIAIRE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ PAR PRESCRIPTION DÉCENNALE

ATTENDU la procédure intentée dans le dossier mentionné en objet;

ATTENDU la recommandation favorable du conseiller juridique de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Bruno Guilbault

Et appuyé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«QUE la municipalité de Saint-Joachim acquiesce à la présentation de la requête introductive d'instance en acquisition judiciaire du droit de propriété de monsieur Victorin Racine et aux conclusions y recherchées. »

**RÉS : NO : 2010-08-156 NOMINATION DE MARIO BOULIANNE
REPRÉSENTANT AUTORISÉ -
DÉCLARATION ANNUELLE DE L'EAU**

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMENT RÉSOLU :

«QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim nomme monsieur Mario Boulianne représentant autorisé à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) une déclaration annuelle des volumes d'eau prélevés dans la Municipalité».

**RÉS. NO : 2010-08-157 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE
SERVICES DE DESSAU –ÉTUDE
PRÉLIMINAIRE-RUE FILLION**

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte l'offre de services de la firme « Dessau » concernant une étude préliminaire de la rue Fillion, au montant de 5 485,73\$ (taxes incluses). L'étude permettra éventuellement à la Municipalité, d'effectuer des travaux de réhabilitation de la rue Fillion. Ce montant sera pris à même le surplus accumulé ».

**RÉS. NO : 2010-08-158 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE
DÉNEIGEMENT DANIEL LACHANCE
INC. LOCATION D'ÉQUIPEMENT
LOURD FOURNITURE DE MATÉRIAUX
GRANULAIRES**

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à quatre (4) soumissionnaires;

ATTENDU que le contrat a été donné au plus bas soumissionnaire qui répondait aux exigences des documents d'appels d'offres et aux exigences de la Loi.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte la soumission de «Déneigement Daniel Lachance Inc.» au montant de 71 986,03\$ (taxes incluses) pour la location de machinerie lourdes et la fournitures de matériaux granulaires pour la réfection du réseau d'eau potable au secteur la Miche.»

RÉS. NO : 2010-08-159

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE DISTRIBUTION BRUNET INC. – FOURNITURE DES MATÉRIAUX

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à trois (3) soumissionnaires;

ATTENDU que le contrat a été donné au plus bas soumissionnaire qui répondait aux exigences des documents d'appels d'offres et aux exigences de la Loi.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte la soumission de «Distribution Brunet Inc.» au montant de 31 402,75\$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison de matériaux municipaux pour la réfection du réseau d'eau potable au secteur la Miche.»

RÉS. NO : 2010-08-160

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUILLET 2010

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim approuve et autorise le paiement des comptes en date du 30 juillet 2010 pour un montant de 175 396,84\$. Ladite liste fait partie intégrante des présentes comme si au long reproduite »

RÉS.2010-08-161

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Lucie Racine

« DE lever la séance ordinaire du Conseil à 19h10 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire par la présente signature approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Suzanne Cyr, directrice générale
et secrétaire-trésorière